

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 15 (1877)  
**Heft:** 3

**Artikel:** Berbitchon et lo tsemin dè fai  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-184172>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

ment parmi les coryphées de la commune, madame la présidente, madame la justicière, madame la cabaretière; bref, les notabilités de l'endroit.

L'exemple de la réforme donné par les femmes n'a pas tardé à être suivi par les hommes. Les *haut-de-chausses* sont oubliés depuis longtemps. On a trouvé les pantalons plus commodes. Les larges boucles et les grands clous ont disparu des souliers. Nos villageois ont reconnu l'avantage d'un petit pied; cette partie du corps a maintenant sa part des soins donnés à la toilette: on le lace, on l'orne d'un bouquet de rubans, on le façonne, c'est-à-dire qu'on chausse des souliers à faire venir des cors, bravant la douleur pour avoir un pied mignon.

Le frac a aussi remplacé l'habit à longs pans, et les gros bonnets de laine ne coiffent plus que quelques têtes de vieillards qui les conservent avec la queue, en dépit de la mode et des utiles préceptes de la civilisation. Messieurs nos villageois portent maintenant des casquettes à la *parisienne*, et ils ont substitué les *Caudebecs* aux chapeaux à la *Frédéric*. Peut-être eussent-ils conservé l'immortel tricorne s'ils avaient prévu qu'il acquérait tant de célébrité en ornant la tête du caporal en Corse, du chef de bataillon à Toulon, du général en Italie, du premier consul en Egypte, de l'empereur en France, en Allemagne, en Russie, de l'exilé dans l'île d'Elbe, du prisonnier à Ste-Hélène!... »

Genève, le 18 janvier 1877.

Monsieur le rédacteur du *Conteur vaudois*.

Le fait suivant qui s'est passé dans une ville de la Suisse romande est assez amusant pour solliciter une petite place dans vos colonnes. Il a du moins le mérite d'être vrai.

Deux frères jumeaux, d'une parfaite ressemblance, comme nous en avons aux Eaux-Vives, pour le physique et la voix, voulurent un jour s'égayer aux dépens d'un pauvre barbier qui ne les connaissait point. L'un d'eux l'envoya donc chercher pour se faire raser et l'autre se cacha dans la chambre à côté. Lorsque François fut rasé à demi, il se leva sous prétexte qu'il avait une petite affaire pressante et alla rejoindre son frère Louis. Il le savonna sur une joue (tout étant prêt pour cela), lui mit son linge autour du cou et l'envoya à sa place.

Le barbier voyant que celui qu'il croyait avoir rasé à demi avait encore toute sa barbe à faire, fut étrangement surpris: « Comment, dit-il, voilà une barbe qui pousse en deux ou trois minutes! C'est un peu fort! »

Le jumeau affectant un grand calme, lui dit: « Quel conte me faites-vous-là? »

Et le figaro de lui expliquer tout naturellement ce qu'il a fait et ce qui est arrivé. « Je vous ai rasé d'un côté, j'en suis sûr, et je n'y comprends rien du tout. »

— Mais je crois que vous rêvez, monsieur.

— Oh! je m'y ferais plutôt hâcher! répond le

barbier. Il faut que je sois fou, ou qu'il y ait ici de la magie.

Puis il reprit sa besogne en poussant de temps en temps une exclamation sur cet inconcevable incident.

La barbe de François étant terminée, celui-ci se rend auprès de son frère qui revient bientôt avec le linge autour du cou et la joue gauche savonnée. « Allons, dit-il au barbier d'un ton sec, j'aimerais cependant vous voir une foisachever votre besogne, ceci commence à m'impatienter. »

Pour le coup, le barbier tombe sur une chaise, reste confondu, et n'a plus la force de parler. « Le diable est ici dans la chambre ou je perds mon nom, s'écrie-t-il après un moment de silence. »

Reprenant le rasoir sur l'insistance de son client, le pauvre homme put enfin achever son ouvrage; mais il n'en dort plus et va raconter à droite et à gauche cette mystérieuse histoire, qui finira par lui faire perdre complètement la tête.

#### Berbitchon et lo tsemin dè fai.

Berbitchon n'avâi jamé étâ ein tsemin dè fai. N'avâi pas occasion dè tant corattâ coumeint lè dzeins d'ora que sont adé su la route; et l'avâi sa Bronna et son tsai à redallès po allâ ào martsî et po menâ à mâodrè. Tot parâi ia cauquî teimps déves-sâi allâ à on einterrâ dâo coté dè Maracon, et sè décidâ à montâ dessus on trein. L'étai trâo lien po allâ avoué lo tsai, kâ du pè vai lo Veyron tant quié lé, lâi a on rudo bet. « A la garda! se sè dese, faut espérâ qu'on âodrâ sein vaissâ. » Ye part don po la garâ avoué sa veste dè noce et son tsapé dè coumenion qu'avâi on grand crêpe einvortolhî, que cein fasâi on pecheint mougnon, que n'iavâi pas fauta dè lâi férè dère iô l'allâvè, et démandé on beliet dè troisième, po cein qu'on va tot asse rudo qu'avoué lè z'autro, que sont po lè fins monsus et po madama la menistrè.

L'est bon. Sè va chetâ que devant, dézo lo couvai et quand lo tsemin dè fai arrevâ, iavâi 'na pecheinta reintse dè cllião vagons. Sè trovâvè découte la comotive et traçâ ein derrâi po tsertsî lo wagon iô dévessâi eintrâ. Quant l'eut trovâ, l'âovrè la portetta, s'amînè dedein, et sè chîtè su cllião bio bancs tot gris, qu'on arâi de 'na cutre, tant cein étai dâo et sè peinsâvè: « n'est pas l'eimbarras, lâi fâ destrâ bon; on sè pâo appoyî, que l'est pertot dâi coussins; » et fasâi dinsè dâi petîts dzevatâiès po cheintrè se iavâi dâo du; mâ po dâo du, n'iavâi rein dè du. Sè trovâvè quie tot solet, et ion dâo tsemin dè fai qu'avâi met 'na carletta d'allemand et qu'avâi onna petita giberna, eintre vers li et lâi démandè sa carta. La lâi baillé.

— Vous ne devez pas être ici, dite-voi, que lâi fâ stu l'hommo; vous avez un billet de troisième, sortez et allez en allez en arrière. Et cé coo passé à n'autro wagon.

Berbitchon décheind, revouâté cllião vagons et sè

dit : Mâ sè trompè ; l'est bin quie ! et sè reinfatè dedein.

L'autre revint, lo revâ à la méma pliace et lài fâ :

— Comment, vous n'avez pas encore changé, dépechons-nous !

— Mâ m'n'ami, dusso étriè quie !

— Mais non ; c'est un wagon de première.

— Eh bin veni vaire :

Et Berbitchon décheind, preind l'autre pè lo bré, lo fâ recoulâ dè trâi pas, lài montré avoué lo dâi lo coutset dâo trein et lài dit :

— Vâisque la comotive et lo tombérâ iô on met lo tserbon ; ora comptâdâ après : ion !.. dou !.. et trâ ! eh hé !

— Eh bien !

— Eh bin ! y'é on beliet dè troisième et vâisque lo troisiémo ; ora lài su-yo, oï ão na ?



Un jeune avocat, Monsieur ..., avait à défendre devant le tribunal de Lausanne, siégeant à l'Evêché, un vaurien de la pire espèce, qui avait déjà fait tous les métiers, hormis les bons. Les faits étaient parfaitement établis, l'accusé avait même avoué. En présence d'une telle situation, l'avocat cherche à attendrir l'âme des jurés ; il plaide des circonstances atténuantes et raconte d'une voix émue la vie accidentée et tourmentée de son client. A la fin de la plaidoirie, l'accusé pleurait à chaudes larmes et on l'entendit murmurer à travers ses sanglots : « Ah ! je ne savais pas que j'avais été si malheureux ! »



Un de nos lecteurs nous écrit :

« Voici une petite anecdote qui, je crois, divertira quelques chasseurs :

On sait que la chasse au renard est actuellement autorisée dans le canton moyennant un permis spécial. Un forestier de P... adressait dernièrement à un Nemrod de son village la question suivante : Dis-moi, Jean, lorsque tu vends tes chiens, tu les garantis toujours francs du renard. Comment fais-tu aujourd'hui pour qu'ils soient francs du lièvre ? »



Autre histoire de chasse :

Un jeune homme s'était attiré plus d'une fois les quolibets de ses compagnons de chasse. On résolut un jour de lui faire une bonne charge ; mais son père instruit du tour prémedité, l'avertit :

« Fais attention, lui dit-il, on te placera à portée du fusil un lièvre empaillé ; ne te laisse pas mystifier. »

Le lendemain, après une heure de recherches infructueuses, notre chasseur voit partir à dix pas un superbe lièvre ; il le regarde tranquillement courir, et mettant son fusil au repos :

« Vas, vas, mon bonhomme, dit-il, tu ne m'y prendras pas, je sais bien que tu es empaillé. »



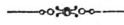
Deux amis qui avaient fait maintes courses ensemble, s'étant retrouvés au milieu d'une société, se mirent à raconter leurs prouesses d'autrefois :

L'un dit : Dans nos courses, lorsque l'un n'avait pas de quoi payer, l'autre payait.

— Oui, dit son camarade, je me rappelle fort bien d'avoir été souvent l'autre.



L'expédition de la deuxième série des *Causeries du Conteūr vaudois*, commencera dès les premiers jours de la semaine prochaine, et nous pensons que le 30 courant elle sera parvenue à tous les souscripteurs.



#### Théâtre.

La soirée théâtrale de jeudi a fait grand plaisir. Nous exceptons la première pièce *Chez l'Avocat*, production en vers assez monotone. Mais les *Droits de l'homme*, si bien interprétés par nos artistes, n'ont pas tardé à remettre la salle en gaieté. Mme Morel s'est vraiment distinguée dans son rôle plein de finesse, et qui résume en quelque sorte toute la pièce dans cette phrase qu'elle a si bien soulignée : L'homme a toujours le droit de crier bien fort : *Je veux !* et la femme celui de dire tout doucement : *Je ne veux pas !* — M. Fayolle a été désopilant et les autres artistes se sont fort bien acquittés.

Dans le *Tueur de Lions*, hilarité générale provoquée par la verve inépuisable de notre excellent comique Leprin.

Le programme de demain a de l'attrait et fera sans doute salle comble.

L. MONNET.

#### THÉÂTRE DE LAUSANNE

**Dimanche 21 janvier 1877.**

### LE FLEAU DES MERS

Grand drame en 7 actes, du théâtre de la Porte-Saint-Martin.

Le spectacle sera terminé par :

#### Le Sabot de Marguerite.

Vaudeville en 1 acte.

*Les bureaux s'ouvriront à 6 1/2 heures. — On commencera à 7 heures.*

#### PAPETERIE L. MONNET

Rue Pépinet, Lausanne

*Maroquinerie.* — Porte-monnaie, bourses, porte-cartes, porte-feuilles, poches, serviettes, buvards, pupitres, carnets, etc., etc.

*Albums photographiques* de toutes grandeurs. — Albums de poésie et de dessin; albums de timbres-postes.

*Papier à lettres.* — Beaux assortiments de papier et enveloppes de luxe; — papiers anglais; — cartes de visite, cartes de convives, souvenirs d'albums, calendriers à effeuiller, almanachs de poche, agendas de bureau et de cabinet.

*Psautiers.* — Articles de peinture. — *Sacs d'écoliers.* — *Registres.* — Presses à copier. — Jumelles de théâtre, etc.

#### CARTES DE VISITE

très soignées et livrées dans la journée.